



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAIN

Séance du : 24 JUIN 2025

Date de la convocation : 18 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 0

Nombre d'exprimés :

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-quart juin à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est pas réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Claude Cicutti, Maire.

Présents : Claude Cicutti ; Gertrude Lejeune ; Mireille Cicutti ; Aurélie Gabillon ; Didier Maurice ; Philippe Morlec ;

Absents excusés : Sylvain Pasnon ; Annabelle Sellier ;

Absents : Christophe Béline ; Marie Dufour ; Cindy Desroches ; Eloïse Meslet ; Anne-Laure Gautron ; Théo Valibus ;

Secrétaire de séance : Didier Maurice

Signature du registre des présents

Ouverture de la séance 10h00

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2025

Monsieur Le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques sur le procès verbal de la séance du 22 mai 2025. Aucune remarque n'est formulée, le conseil municipal approuve le procès-verbal.

II. D2025-23- ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

L'état du véhicule de la commune justifie qu'il soit envisagé dans les meilleurs délais son renouvellement par l'acquisition d'un véhicule d'occasion remplissant les mêmes fonctions, plus proches des normes de qualité routière et fonctionnelle que l'on est en droit d'attendre des outils de travail mis à la disposition des agents communaux.

Ainsi le véhicule NISSAN CABSTAR est aujourd'hui hors d'usage.

Il est proposé de pourvoir à son remplacement afin de maintenir la continuité du service.

Le maire propose l'acquisition d'un véhicule pour la somme de 23 743€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir un véhicule d'occasion pour 23 743,00 € TTC

III. D2025-24- DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de procéder à l'achat du camion, il convient de modifier les comptes budgétaires suivant :

FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES			RECETTE	
compte	montant			
61524	-20 000,00 €			
61551	-5 000,00 €			
023	25 000,00 €			
INVESTISSEMENT				
21828	+25 000		021	+25 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative proposée ci dessus.

IV. DIVERS

Remarque formulée par Madame Gabillon sur le tablier du pont SNCF situé au petit Salé :
Un adoucissement en béton est à prévoir.

Échange sur le passage des poids lourds dans le bourg de Montreuil : un retour des services départementaux est attendu sous peu afin d'étudier le comptage et permettre la limitation de tonnage entre la route d'Autrèche et route de Nazelles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 10h33